Inscriptions écoles publiques

Quand et comment et inscrire votre enfant ?

Coronavirus - Covid 19 | Pour limiter la propagation du Coronavirus, certains services municipaux sont suspendus. Seules restent assurées les missions indispensables .

Pour toute question sur le fonctionnement des services municipaux à la Maison de la Famille merci d'appeler le 02 40 15 10 50

Quand ?

- À l'entrée en maternelle (deux ans révolus)
- Dans l'hypothèse d'un changement d'établissement scolaire

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans une école publique de Guérande doivent :

- Procéder à l'inscription en prenant rendez-vous à la Maison de la Famille. Il est nécessaire de se munir des documents suivants :
  - Livret de famille,
  - Carnet de santé de l'enfant,
  - Justificatif de domicile,
  - Autorisation de dérogation établie par le Maire de votre commune (pour les enfants domiciliés dans une autre commune),
  - Certificat de radiation de l'école fréquentée antérieurement (en cas de changement d'établissement scolaire).
  - Jugement de divorce ou de séparation le cas échéant.

Comment s'inscrire ?

Contact : Maison de la Famille 22, faubourg Saint-Michel 44 350 Guérande 02 40 15 10 50 accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr

Prendre un rendez-vous en ligne.

Prendre rendez-vous à la Maison de la Famille de Guérande pour

- **Inscriptions scolaires 30 min**

  Prendre RDV

Merci de préciser dans l'encart "Infos Rendez-vous" l'école et la classe envisagée.

Quand inscrire les enfants ?

L'inscription scolaire dans une école publique est une démarche réglementaire obligatoire qui s'effectue en mairie auprès du service de la vie scolaire situé à la Maison de la Famille :

- Pour l'entrée en école maternelle (deux ans révolus)
- Dans l'hypothèse d'un changement d'établissement scolaire
- Pour tout nouvel arrivant sur la commune

Pour l'inscription, il est nécessaire de se munir des documents suivants :

- livret de famille,

- carnet de santé de l'enfant,

- justificatif de domicile,

- autorisation de dérogation établie par le Maire de votre commune (pour les enfants domiciliés dans une autre

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

Valider

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h